



Carrefour de Communications

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ-ÉGALITÉ-FRATERNITÉ

VILLE DE LA CRÈCHE

DÉPARTEMENT : DEUX-SÈVRES
CANTON : SAINT-MAIXENT L'ÉCOLE

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU DIMANCHE 6 AVRIL 2014

L'An Deux Mil quatorze, le six avril à dix-sept heures, le Conseil Municipal de LA CRÈCHE, légalement convoqué, s'est réuni dans la Salle municipale de l'Hélianthe à LA CRÈCHE sous la présidence de Monsieur le Maire, en suite de sa convocation en date du deux avril.

Présents : P. MATHIS, C. PORTIER, M. GIRARD, H. HAVETTE, F. BONMORT, C. OMBRET, B. LEPOIVRE, R. GAUTIER, J. VARENNES, F. NOIRAUT, G. BUREAU DU COLOMBIER, F. RITA CHEDOZEAU, G. JOSEPH, N. PILLET, D. CAUGNON, D. NIEUL, C. RENAUD, N. PORTRON, G. BOURDET, P. FOUET, A. DUGUET, E. FERNANDES, C. BUSSEROLLE, O. PROUST, S. GIRAUD, C. ROSSARD, A. VAL, AM. MARCHAIS

Absent : M. ARNAUD

Secrétaire de séance : A. DUGUET

Assistaient en qualité de secrétaires adjointes : C. CURVAT, J. BRETEAU

1-INSTALLATION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

➤ 1-1 Ouverture de la séance par le Maire sortant

Monsieur Claude BUSSEROLLE, Maire sortant, déclare la séance du Conseil Municipal d'installation ouverte et procède à l'appel des conseillers municipaux.

Sont présents :

P. MATHIS, C. PORTIER, M. GIRARD, H. HAVETTE, F. BONMORT, C. OMBRET, B. LEPOIVRE, R. GAUTIER, J. VARENNES, F. NOIRAUT, G. BUREAU DU COLOMBIER, F. RITA CHEDOZEAU, G. JOSEPH, N. PILLET, D. CAUGNON, D. NIEUL, C. RENAUD, N. PORTRON, G. BOURDET, P. FOUET, A. DUGUET, E. FERNANDES, C. BUSSEROLLE, O. PROUST, S. GIRAUD, C. ROSSARD, A. VAL, AM. MARCHAIS.

M. ARNAUD est absent.

➤ 1-2 Désignation d'un secrétaire de séance par le Conseil Municipal

Monsieur Claude BUSSEROLLE invite l'Assemblée à désigner un secrétaire de séance. Monsieur Philippe MATHIS propose Monsieur Adrian DUGUET, le plus jeune conseiller municipal. Monsieur Adrian DUGUET se déclare candidat. Le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, DÉCLARE, Monsieur Adrian DUGUET, secrétaire de séance.

➤ 1-3 Discours du Maire sortant

Monsieur BUSSEROLLE déclare :

« Après 4 ans de campagne électorale, le vote des créchois et des créchoises a montré un changement de cap et d'équipe.

Dont il est encore trop tôt pour en faire l'analyse.

La démocratie, c'est le suffrage direct des citoyens. Je la chérie. Je respecte son verdict.

Mais les valeurs de la République que nous avons fait porter sur la mairie, sont pour nous fondamentales et, en particulier, la troisième, la fraternité, est essentielle.

Votre campagne l'a oubliée. Une campagne négative, c'est semer le vent sur notre commune et qu'en récolterez-vous ?

Pendant 13 ans, nous avons discuté, réfléchi, décidé, œuvré...

Notre bilan est connu, bien connu. D'un point de vue tant technique que financier, nous en sommes fiers.

Que ce soit au sein de la Communauté de Communes ARC-EN-SÈVRE ou des syndicats de communes, nous avons joué collectifs pour montrer l'état d'esprit des créchois à tous nos collègues.

Répondant ainsi aux besoins quotidiens mais surtout futurs.

La caserne des pompiers / la passerelle de Champcornu / dans le domaine de l'eau / l'avenue de paris / l'avenue de la gare / mais aussi les villages, route de la Mothe / rue Albert charrier / Fenioux / ribambelle / la sécurité des sorties d'Ecole et leur confort / la mairie / les poteaux de la salle de champcornu / l'ouverture du chantier du centre bourg et le soutien au marché / habitat social regroupe / la maison des services sociaux.

J'arrête là ! La liste est longue et je sais qu'il reste beaucoup à faire.

Sans oublier, l'évolution de la gestion du personnel, devenue rigoureuse et factuelle remettant en cause des habitudes bien ancrées dans la facilité.

J'en profite pour remercier le personnel qui n'a jamais ménagé sa peine, parfois sous les lasis.

Je remercie les créchois pour leurs participations positives à la vie communale.

Je remercie tous les élus du Saint Maixentais & du Niortais, toutes les administrations, en particulier la Communauté de Communes et la gendarmerie.

Je remercie les élus et les candidats des trois listes « un cœur pour la crèche » qui se sont succédés et qui m'ont fait confiance.

Elles ont su défendre les valeurs de rigueur et d'honnêteté contre vents et marées.

Pour moi, une page se tourne.

Pour la commune, un grand virage sociétal s'amorce. Il faut s'y préparer.
Et dans l'opposition, nous saurons vous le rappeler.

Et maintenant mesdames messieurs, que le mandat 2014 / 2020 commence. »

2- ÉLECTION DU MAIRE

➤ 2-1 Présidence de l'assemblée

Madame Anne-Marie MARCHAIS, doyen-d'âge, prend la présidence de l'Assemblée.

➤ 2-2 Vérification du quorum

Madame Anne-Marie MARCHAIS déclare le quorum atteint.

➤ 2-3 Lecture des articles L2122.4 et 2122.7 du CGCT

Madame Anne-Marie MARCHAIS porte à la connaissance de l'Assemblée les dispositions du Code général des collectivités locales régissant l'élection du Maire.

Article L2122-4 du Code général des collectivités territoriales

Le Conseil Municipal élit le Maire et les adjoints parmi ses membres, au scrutin secret et à la majorité absolue. Nul ne peut être élu Maire s'il n'est âgé de dix-huit ans révolus.

Les fonctions de Maire sont incompatibles avec l'exercice d'une des fonctions électives suivantes : président d'un conseil régional, président d'un conseil général.

Les fonctions de Maire sont également incompatibles avec celles de membre de la Commission européenne, membre du directoire de la Banque Centrale Européenne ou membre du Conseil de la politique monétaire de la Banque de France.

Tout Maire exerçant une fonction le plaçant dans une situation d'incompatibilité prévue par les deuxième et troisième alinéas cesse de ce fait même d'exercer ses fonctions de Maire. En cas de contestation, l'incompatibilité prend effet à compter de la date à laquelle la décision juridictionnelle confirmant l'élection devient définitive.

Article L2122-7 du Code général des collectivités territoriales

Le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue.

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

➤ 2-4 Constitution du bureau

Madame Anne-Marie MARCHAIS invite l'Assemblée à désigner deux assesseurs afin de procéder à l'élection du Maire et de ses adjoints. Monsieur Gaël JOSEPH et Madame Nathalie PILLET se déclarent candidats. Le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, déclare Monsieur Gaël JOSEPH et Madame Nathalie PILLET, assesseurs.

➤ **2-4 Election du Maire**

LE CONSEIL MUNICIPAL est invité à ÉLIRE le Maire.

Madame Anne-Marie MARCHAIS procède à l'appel aux candidatures.

Monsieur Michel GIRARD répond que la liste « La Crèche, ensemble et autrement » propose la candidature de Monsieur Philippe MATHIS.

Monsieur Philippe MATHIS se déclare candidat.

Madame Anne-Marie MARCHAIS propose à l'assemblée de ne pas utiliser l'urne. Elle propose qu'un assesseur passe auprès de chaque conseiller avec une panier pour récupérer chaque enveloppe. Le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, ACCEPTE cette proposition.

Madame Nathalie PILLET distribue à chaque conseiller municipal un bulletin vierge et une enveloppe.

Monsieur Gaël JOSEPH récupère chaque enveloppe dans la panier.

Madame Nathalie PILLET compte, à haute voix, les enveloppes. Sont dénombrées 28 enveloppes.

Madame Anne-Marie MARCHAIS déclare que le compte est bon.

Madame Nathalie PILLET et Monsieur Gaël JOSEPH procèdent au dépouillement.

➤ **2-5 Proclamation des résultats**

Madame Anne-Marie MARCHAIS annonce les résultats de l'élection du Maire :

-Monsieur Philippe MATHIS : 22 voix

-Bulletins blancs : 6 voix

Monsieur Philippe MATHIS est élu Maire de LA CRÈCHE.

➤ **2-6 Remise de l'écharpe**

Madame Anne-Marie MARCHAIS remet l'écharpe de Maire à Monsieur Philippe MATHIS, Maire entrant.

Madame Anne-Marie MARCHAIS déclare à Monsieur Philippe MATHIS qu'elle espère qu'il fera bonne usage de cette écharpe.

Monsieur Philippe MATHIS répond par l'affirmative.

Madame Anne-Marie MARCHAIS retourne s'asseoir au sein de l'assemblée et Monsieur Philippe MATHIS prend la présidence de la séance.

3-FIXATION DU NOMBRE DE POSTES D'ADJOINTS AU MAIRE

Monsieur Philippe MATHIS, Maire de LA CRÈCHE, expose qu'en application de l'article L 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal détermine le nombre des adjoints au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal.

Monsieur Philippe MATHIS propose donc de fixer le nombre d'adjoints à 8 et de procéder au vote à main levée.

Le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, FIXE le nombre d'adjoints à 8.

4-ÉLECTION AUX POSTES D'ADJOINTS AU MAIRE

➤ 4-1 Election des adjoints au Maire

Monsieur Philippe MATHIS renvoie aux articles L. 2122-1, L. 2122-4 L. 2122-4-1, L. 2122-5, L. 2122-5-1 précités et porte à la connaissance de l'Assemblée les dispositions du Code général des collectivités locales régissant l'élection des adjoints :

Article L2122-7-2 du Code général des collectivités territoriales

Dans les communes de 1 000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un.

Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

En cas d'élection d'un seul adjoint, celui-ci est élu selon les règles prévues à l'article L. 2122-7.

Article L2122-6 du Code général des collectivités territoriales

Les agents salariés du Maire ne peuvent être adjoints si cette activité salariée est directement liée à l'exercice du mandat de Maire.

LE CONSEIL MUNICIPAL est invité à ÉLIRE les adjoints.

Monsieur Philippe MATHIS présente la liste des candidats pour l'élection des 8 adjoints :

- Monsieur Michel GIRARD
- Madame Catherine PORTIER
- Monsieur Freddy BONMORT
- Madame Hélène HAVETTE
- Monsieur Bruno LEPOIVRE
- Madame Catherine OMBRET
- Monsieur Jérôme VARENNES
- Madame Roselyne GAUTIER

Monsieur Philippe MATHIS demande s'il y a d'autres candidats. Aucune autre personne se déclare candidate.

Monsieur Gaël JOSEPH et Madame Nathalie PILLET distribuent les enveloppes et bulletins pré-imprimés.

Monsieur Claude BUSSEROLLE demande que des bulletins vierges soient également distribués à tous les conseillers municipaux.

Monsieur Philippe MATHIS répond par la positive.

Monsieur Philippe MATHIS demande à ce que les assesseurs comptent à haute voix les enveloppes. Madame Nathalie PILLET dénombre 28 enveloppes.

Monsieur Philippe MATHIS demande à ce que Monsieur Gaël JOSEPH lise à haute voix le contenu des bulletins en précisant « bulletin complet » pour les bulletins pré-remplis.

➤ **4-2 Proclamation des résultats**

Monsieur Philippe MATHIS déclare les résultats de l'élection des adjoints au Maire :

- Liste proposée par Monsieur Philippe MATHIS : 22 voix
- Bulletins blancs et nuls : 6

Monsieur Philippe MATHIS déclare élus en qualité d'adjoints au Maire :

- Monsieur Michel GIRARD
- Madame Catherine PORTIER
- Monsieur Freddy BONMORT
- Madame Hélène HAVETTE
- Monsieur Bruno LEPOIVRE
- Madame Catherine OMBRET
- Monsieur Jérôme VARENNES
- Madame Roselyne GAUTIER

A 17h29 : Départ de Madame Anne-Marie MARCHAIS, Madame Odile PROUST, Madame Christine ROSSARD et Monsieur Claude BUSSEROLLE.

➤ **4-3 Discours du Maire entrant**

Monsieur Philippe MATHIS déclare :

« Mes chers collègues du Conseil Municipal,
Mesdames, Messieurs,

C'est avec une profonde émotion et un mélange de fierté et d'humilité que je reçois ce soir le mandat que vous venez de me confier.

Je voudrais remercier d'abord les Créchois et les Créchoises qui se sont mobilisés nombreux à l'occasion de ces élections et de la confiance qu'ils nous ont témoignée. Par leur bon sens, leur geste citoyen, ils ont donné à notre liste une majorité solide en nombre de sièges à la Commune mais aussi à l'Intercommunalité. Les deux autres listes sont elles-aussi représentées au sein du Conseil Municipal.

27^{ème} Maire de La Crèche, mes remerciements s'adressent à mes 26 prédécesseurs Maires de Breiloux puis de La Crèche depuis 1796. Je souhaite saluer publiquement le travail réalisé au cours de ces 25 dernières années par les Conseils Municipaux présidés par MM. André VERET et Claude BUSSEROLLE. Cet hommage public s'adresse aussi et surtout aux hommes et aux femmes qui ont composé ces équipes dont certains ont aussi souhaiter cesser leur mandat.

Je veux aussi ce soir saluer mes compagnons de liste pour l'implication, l'enthousiasme, la confiance, le soutien qu'ils m'ont apportés durant les mois de la campagne. Je sais pouvoir compter sans réserve sur leur engagement en faveur de notre Commune.

Mes pensées s'adressent à ma famille qui m'a accompagnée dans ce projet et a accepté mes absences nombreuses. Je voudrais ainsi remercier mon épouse Christine, mes filles Tiphaine, Solène, Chloé et mon fils Julien.

Ces pensées se tournent aussi ce soir vers mes parents décédés, cette famille de fonctionnaires dont je suis issu et qui compte 4 générations de fonctionnaires. Très tôt pour moi, l'envie de servir non pas l'Etat mais les Communes a été présente. Depuis l'âge de 16 ans, ma décision de travailler dans une Commune était prise. Pendant ces 38 années passées en qualité de fonctionnaire territorial, j'ai servi et sers toujours les Collectivités. Une référence guide mon action, la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen du 26 août 1789 et 3 mots, écrits au fronton de tous les édifices publics : Liberté, Egalité, Fraternité. Je ne connais qu'un seul drapeau sous lequel je passe chaque matin... le nôtre, le drapeau de la Nation, notre drapeau bleu, blanc, rouge. Ces symboles guideront demain encore mon action à la tête de la Commune et celle de notre Conseil Municipal.

J'entends ainsi que chaque Conseiller Municipal trouve sa place et puisse participer pleinement au bon fonctionnement de notre Commune. Les plus anciens apporteront leur expérience aux plus jeunes. Je souhaite ici saluer les 3 plus jeunes de nos Conseillers âgés de 18, 19 et 22 ans. Tous les Conseillers Municipaux disposeront des moyens nécessaires pour bien travailler : appui des services, du futur Directeur Général des Services, locaux et matériels.

Notre programme proposé, désormais validé par les Créchois, sera mis en place pendant ce mandat.

Les projets pour les jeunes, la petite enfance, les écoles, le social, la solidarité, le 3^{ème} et le 4^{ème} âge seront nos priorités.

Les travaux d'aménagement du centre bourg seront réalisés sans oublier la voirie et le cadre de vie.

La culture et la vie associative, facteurs d'enrichissement et de rayonnement seront encouragées et accompagnées.

Notre alternative pour le sport se concrétisera rapidement de même que la révision du PLU.

Nous entendons aussi agir dans la nouvelle intercommunalité et faire que l'offre de services pour nos concitoyens soit très présente et se développe. Le développement économique sera aussi notre, mon quotidien. Je souhaite dans l'intercommunalité me charger de ce dossier. Je suivrai avec les Elus de La Crèche mais aussi des autres Communes, les dossiers d'agrandissement, d'implantation des entreprises sur nos zones d'activités. Les commerçants, les artisans, les professions libérales, le monde économique seront nos partenaires au quotidien et tous leurs projets seront pris en considération et aidés. L'emploi sera au cœur de nos préoccupations et l'accompagnement des personnes sans emploi sera amplifié.

Nos décisions prendront en compte chaque fois que nécessaire le développement durable.

Enfin, l'écoute et la communication avec nos administrés seront permanentes et quotidiennes. Leurs demandes seront examinées et une réponse sera à chaque fois apportée. Nous entendons être présents non seulement à l'Hôtel de Ville, mais aussi et surtout au plus près d'eux, sur le terrain, dans leurs quartiers. Nous maintiendrons notre rendez-vous direct avec les habitants le dimanche matin sur le marché. Cette proximité guidera nos actes et nos décisions.

La tâche qui nous attend, nous le savons, est immense. Les demandes et les espoirs des Créchois sont nombreux.

Nous relèverons ce défi, sans esprit partisan, dans le respect de la Loi, de l'intérêt général et d'un service public de qualité.

Ce défi, cette obligation de résultat, nous nous devons de les relever et de réussir pour La Crèche et ses habitants.

Je salue aussi ce soir l'action des fonctionnaires de la Commune et de l'intercommunalité qui oeuvrent et servent au quotidien pour le bien-être de nos concitoyens. Je sais d'avance pouvoir compter sur chacun d'entre eux.

Pour accompagner cette action, chaque jour, je serai entouré de tous les Conseillers Municipaux mais aussi et surtout de la Municipalité qui compte 8 adjoints au Maire :

- 1^{er} adjoint : Michel GIRARD qui suppléera le Maire en cas d'absence et sera chargé des sports et de la sécurité,
- 2^{ème} adjoint : Catherine PORTIER qui assurera la responsabilité de la communication et des manifestations officielles,
- 3^{ème} adjoint : Freddy BONMORT qui sera chargé de la partie technique : les bâtiments, la voirie, les réseaux et l'assainissement,
- 4^{ème} adjoint : Hélène HAVETTE qui sera chargée des écoles et de la petite enfance,
- 5^{ème} adjoint : Bruno LEPOIVRE qui sera chargé de l'urbanisme, du développement durable, du cadre de vie et de l'agriculture,
- 6^{ème} adjoint : Catherine OMBRET qui aura la responsabilité de l'action culturelle,
- 7^{ème} adjoint : Jérôme VARENNES qui sera chargé du social, du CCAS, de l'EHPAD, des aînés ruraux, du handicap et de l'accessibilité,
- Et enfin 8^{ème} adjoint : Roselyne GAUTIER qui sera chargée des budgets et des finances.

En outre, très rapidement, je délèguerai une partie de mes fonctions à 3 Conseillers Municipaux Délégués, qui suppléeront la Municipalité :

- Pour la vie associative, l'animation et le comité des fêtes : Gilles BUREAU DU COLOMBIER,
- Pour le développement économique, le commerce et l'artisanat : Fabienne RITA CHEDOZEAU,
- Pour la jeunesse : Gaël JOSEPH.

Nous prenons l'engagement public ce soir de travailler, de débattre avec vous, de décider et d'agir.

Je vous remercie de votre écoute patiente et vous demande d'applaudir le nouveau Conseil Municipal de La Crèche.

Et maintenant au travail !

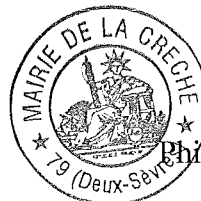
Le prochain Conseil Municipal aura lieu le jeudi 17 avril 2014 à 20 h 30 à l'hôtel de ville. »

Monsieur Philippe MATHIS invite l'Assemblée à participer au verre de l'amitié offert par la liste « La Crèche, Ensemble et Autrement ».

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 17h40.

Le Secrétaire de séance,

Adrian DUGUET



Le Maire,

Philippe MATHIS